

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V 62 Vœu relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la voie sur berges rive droite est l'un des axes structurants de la voirie parisienne et du réseau routier régional ;

Considérant que le tunnel des Tuileries peut être fermé à la circulation en raison de la crue de la Seine, ce qui se produit à plusieurs reprises chaque hiver et qu'il peut aussi l'être pour des raisons ponctuelles en cas d'accident, comme le blocage de camions dépassant le gabarit possible par exemple ;

Considérant que le tunnel des Tuileries est fermé à la circulation lors des opérations "Paris Respire" ;

Considérant que le récent réaménagement des voies sur berges a diminué la capacité de la voie Georges Pompidou rive droite et réduit la possibilité de basculement sur les quais hauts avant le tunnel des Tuileries ;

Considérant que la fermeture du tunnel des Tuileries entraîne bien souvent la paralysie de la place de la Concorde où se croisent les principaux flux de la Capitale ;

Considérant qu'une signalisation de la fermeture du tunnel permettrait aux automobilistes d'anticiper et opter pour un itinéraire de substitution ;

Sur la proposition de M^{me} Laurence DOUVIN et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu que :

Des panneaux à messages variables informent les automobilistes de la fermeture du tunnel des Tuileries, par exemple à l'entrée du tunnel du Cours de la Reine et avant l'entrée dans le tunnel de la Concorde sur les Champs-Élysées.